

Communiqué de presse

Montpellier, le 10 avril 2020

La Carsat reste mobilisée pour soutenir les entreprises

Nous faisons face à une situation de pandémie, engendrant des mesures d'urgence en santé publique et des mesures de prévention nouvelles en santé au travail. Dans ce contexte, la démarche de prévention des risques professionnels, s'appuyant sur les [principes généraux de prévention](#) et associée aux gestes barrières promulgués par le Gouvernement, reste valable. Nos préventeurs sont à l'écoute des entreprises du territoire couvert par la Carsat Languedoc-Roussillon pour les accompagner.

Notre réseau Prévention (Cnam/Carsat/INRS)* participe à l'élaboration, au niveau national, de conseils en prévention de ce risque sanitaire, qui viendront enrichir les informations déjà diffusées. Nous les communiquons d'ores-et-déjà sur le [site internet de la Carsat Languedoc-Roussillon](#). Notre activité de conseil et d'appui aux entreprises continue. Tous les contacts sont disponibles [ici](#).

INRS - [Covid-19, retrouvez la foire aux questions de l'INRS pour les entreprises](#)
Quelles mesures organisationnelles mettre en place ? Comment organiser son télétravail ?
Quelle protection adopter pour les personnels des commerces et de la distribution alimentaire ?

Ameli pour les entreprises - [Codiv-19 le point sur les démarches des entreprises](#)
Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus Covid-19, un téléservice dédié a été mis en place par l'Assurance maladie pour la déclaration des salariés contraints de garder leurs enfants ou présentant des risques élevés de développer une forme grave de la maladie. Vous trouverez tous les éléments sur [declare.ameli.fr](#).

Le **Ministère du Travail** met à disposition une [plaquette d'information](#) sur les obligations de l'employeur, une [foire aux questions](#) sur les recommandations sanitaires dans le cadre professionnel et l'organisation du télétravail ou du travail partiel et des [fiches conseils métiers](#) pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19 sur les lieux de travail.

*Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), Caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat) et Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

www.carsat-lr.fr



Contact presse :

Elodie Spagnuolo

04 67 12 93 71 / 06 79 15 89 62 / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr